



CONTRAT DE LOCATION

Salle Communale

Abri PCi

Cantine

Nom :

Adresse :

Natel :

Nombre personnes prévues :

Date de la location :

Nature de la manifestation :

Cantine : installations diverses (frigo, château gonfable, etc.) : oui non

La sous-location ou mise à disposition à des tiers par le biais d'habitants du village n'est pas autorisée.

Afin de préserver la tranquillité du voisinage, **dès 22 heures en semaine (y compris le dimanche) et dès 23 heures le samedi**, il est instamment demandé au locataire de prendre toutes les mesures nécessaires afin de prévenir tout bruit excessif.

En cas problème, l'intervention des forces de l'ordre pourra être demandée par les autorités communales ou sur plainte du voisinage.

La Municipalité rend attentif le locataire aux règles de stationnements en vigueur dans le village :

- **Le stationnement des véhicules est autorisé sur les places officielles.**
- **Le stationnement des véhicules hors des places officielles est autorisé uniquement pour charger et décharger du matériel.**
- **Les locaux sont reconnus avant toute utilisation par le locataire responsable et un représentant de la commune.**
- **Le locataire est tenu de restituer les locaux et le mobilier comme il les aura trouvés à son arrivée.**
- **Le locataire est responsable des dégâts occasionnés aux locaux loués.**
- **Merci de ne pas laisser sur place vos sacs poubelles.**

Pour visiter des lieux, merci de vous adresser auprès de l'employé communal, M. Seza Asani, tél. 079.688.99.73, **5 jours avant la manifestation**. Un état des lieux sera effectué après l'évènement.

Bursinel, le

Au nom de la Municipalité :

Le locataire :